

BIENVENUE À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

"Le souhait de la Municipalité est de former au sein de l'école municipale de musique des amateurs éclairés capables de pratiquer la musique collectivement. Des locaux adaptés, un cadre agréable au sein du pôle culturel de la Clarté, des professeurs diplômés et expérimentés garantissent un enseignement de qualité. Bienvenue à l'école de musique ! Nous espérons que vous y serez bien et vous souhaitons une excellente rentrée musicale."

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

*L'école de musique :
lieu de découvertes
et d'apprentissages*

Transmettre la musique par passion, tel est le souhait des professeurs qui vous accueillent au sein de l'école de musique de Saint-Cyr-sur-Loire.

Tous nos professeurs sont diplômés, spécialistes de leur instrument ou de leur matière, et suivent régulièrement des formations.



École municipale de musique
147 rue Bergson
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
02 47 51 25 37
emm@saint-cyr-sur-loire.com

Hôtel de ville
Parc de la Perraudière - BP 50139
37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex
02 47 42 80 00
info@saint-cyr-sur-loire.com

www.saint-cyr-sur-loire.com



Direction de la Communication - Saint-Cyr-sur-Loire

Saint-Cyr-sur-Loire

L'équipe de l'école

FORMATION MUSICALE



Florence CADIOU
Formation Musicale



Matthieu CAPANNINI
Chœur/FM
Musicien intervenant



Christophe DELILLE
Formation Musicale



Fanny MOUTIER
Formation Musicale

BOIS



Cécile GAZEAU
Flûte traversière

L'école
peut vous
louer certains
instruments
la 1^{re} année
d'apprentissage.



Marie TILLAY
Éveils musicaux
Musicienne intervenante



Mattias DRAGOMIROVIC
Saxophone



Romain TIRATAY
Basson



Véronique GAILLAT
Hautbois - Directrice



Noémi BEL-HUAILMÉ
Clarinete

CUIVRES



Claude MILLET
Trompette



Hubert LETHOREY
Trombone



Fabrice DUMUS
Cor



Aurélien RICHARD
Tuba

CORDES



Florin MERISAN
Violon



Olivier DAMS
Alto



Constance SEVAULT
Violoncelle



Raymond FOURNIER
Contrebasse

CLAVIERS



Marthe VASA
Guitare



Armelle GULDNER
Piano



Yoshiko MAEDA
Accompagnement piano



Charly DORS
Percussion/Batterie

ACCUEIL



Stéphanie CHAPON
Secrétaire



Formations musicale
et instrumentale
vont de pair...

Le cursus de Formation Musicale est
obligatoire sur la durée des 2 cycles.

Pourquoi ?

On y apprend les fondamentaux qui permettent en parallèle un bon apprentissage de l'instrument. C'est un cours qui permet de décrocher les classes et qui débouche donc sur un enrichissement mutuel (tous les instruments y sont mélangés).

La chorale et/ou l'orchestre font partie
intégrante de la formation dispensée à
l'école de musique et sont obligatoires.

Pourquoi ?

La musique est à la fois une activité solitaire (il faut travailler son instrument tous les jours à la maison), et une activité de groupe. La chorale, en attendant que l'élève ait un niveau suffisant pour entrer à l'orchestre lui permet de se familiariser avec un environnement sonore de groupe, de répondre au geste du chef, de se produire en concert... L'orchestre par ses programmes musicaux variés est un plaisir et un aboutissement au travail personnel de l'instrument.



Organisation des études

- **Le jardin musical** (hors cycle) - accueil des enfants de 4 ans : grâce à des jeux musicaux, votre enfant découvre un bain sonore, ludique et sensoriel (durée : 1/2 heure).
- **L'éveil musical** (hors cycle) - accueil des enfants de 5/6 ans : développer l'apprentissage musical en groupe, chanter, rythmer, danser... (durée 40 mn).
- À partir de 6 ans, découverte des instruments au choix de l'enfant lors des **ateliers instrumentaux** (1/2 heure en plus du cours d'éveil) auprès des professeurs d'instrument. Ces ateliers se déroulent de novembre à mai, sur 3 séances consécutives par instrument choisi (inscriptions et renseignements auprès du secrétariat, certains instruments ne reçoivent pas les élèves en ateliers).
- À partir de 6 ans : **cours pépinière** (hors cycle). Selon les places disponibles et sa motivation, votre enfant commence un instrument, tout en continuant le cours d'éveil musical en parallèle (durée du cours d'instrument : 20 mn). Tous les instruments ne sont pas accessibles en pépinière (renseignez-vous auprès du secrétariat).

■ **Le 1^{er} cycle de Formation Musicale** (durée 4 ans) : il est impératif d'avoir effectué sa classe de CP pour entrer en 1^{re} année de Formation Musicale : apprentissage de la lecture, chant, écoute, dictée... Pose les fondamentaux pour un bon apprentissage de l'instrument. Contrôle continu des acquisitions pour passer d'une année à l'autre, avec un examen en fin de cycle (en plus du contrôle continu).

■ **Le 2^e cycle de Formation musicale** (durée 4 ans) : donner une autonomie musicale à l'élève, grâce à un certain nombre de connaissances à acquérir sur la durée du cycle. Ce cycle favorise la pratique active, grâce au parcours diversifié, et propose un travail sur des esthétiques musicales variées. Le contrôle des acquisitions est continu, avec un travail de production publique noté. Ce cycle est sanctionné par un examen (en plus du contrôle continu).

■ **Le 1^{er} cycle instrumental** (durée de 3 à 5 ans) : il peut être précédé d'une classe "pépinière" ou d'une année de "probatoire" selon l'âge et la vitesse d'acquisition de l'enfant. C'est la découverte et l'apprentissage des bases de l'instrument.

■ **Le 2^e cycle instrumental** (durée de 3 à 5 ans) : c'est le cycle d'acquisition de l'autonomie instrumentale : connaissance du répertoire, autonomie par rapport à une partition.

Les fins de cycle instrumentaux font l'objet d'un examen public.

■ **Le parcours personnalisé.** Après demande du professeur et accord de la direction, il est possible de proposer un parcours personnalisé à votre enfant en cas de difficultés d'apprentissage.

Le travail quotidien...

L'apprentissage de la musique se fait patiemment et, bien que les méthodes pédagogiques aient beaucoup évolué, **il est nécessaire d'avoir son instrument à la maison** (l'école peut vous en louer un certain nombre) afin de travailler quotidiennement : les progrès sont à ce prix et l'accompagnement parental à la maison (simplement rappeler qu'il faut aller pratiquer) sera d'une grande aide pour que votre enfant progresse régulièrement et prenne plaisir à jouer de son instrument.

La musique d'ensemble

Les chorales : obligatoires jusqu'à 10 ans, elles sont proposées à 3 horaires différents. Les programmes travaillés sont identiques dans tous les groupes.

Le petit ensemble à vent : réunit de jeunes musiciens de la 2^e année de pratique instrumentale (sur proposition du professeur) à la fin du 1^{er} cycle.

Le grand ensemble à vent : orchestre destiné aux élèves de 2^e cycle et plus.

Le petit ensemble à cordes : réunit de jeunes musiciens de la 2^e année de pratique instrumentale (sur proposition du professeur) à la fin du 1^{er} cycle.

Le grand ensemble à cordes : orchestre destiné aux élèves de 2^e cycle et plus.

Le petit ensemble de guitares : réunit de jeunes musiciens de la 2^e année de pratique instrumentale (sur proposition du professeur) à la fin du 1^{er} cycle.

Le grand ensemble de guitares : orchestre destiné aux élèves de 2^e cycle et plus.

Les ensembles de percussions : à géométrie variable, voir avec le professeur.

Le big band : orchestre de jazz, destiné aux élèves adultes, grands adolescents, d'un niveau instrumental de 2^e cycle au moins.

Les ensembles de classe : certaines classes (percussion, flûte...) peuvent proposer des ensembles de façon ponctuelle et/ou à l'année. Ces ensembles permettent au plus grand nombre la pratique collective (il n'y a pas forcément possibilité pour tous les percussionnistes de jouer à l'orchestre).

L'école de musique :
lieu d'apprentissage,
mais aussi de production

Votre enfant aura la possibilité de se produire plusieurs fois par an lors de spectacles ou d'auditions : favorisez sa présence lors de ces activités, elles font partie intégrante de notre travail, contribuent à l'épanouissement de votre enfant et vous permettent d'apprécier ses progrès ! Ce sont des moments de partage entre l'équipe pédagogique, les élèves et leurs parents. Les absences peuvent mettre en péril le travail engagé depuis plusieurs mois.

